Mail de demande de pièce justificative :

Bonjour « Prénom »,

Nous avons bien reçu votre demande d'adhésion à la Complémentaire Santé « nom de la garantie » de la Mutuelle des Etudiants, et nous vous remercions de nous accorder votre confiance.

Afin que nous puissions enregistrer au plus vite votre adhésion, nous vous demandons de nous retourner ce courrier accompagné des documents suivants :

- Copie de l'attestation de bourse année 2016/2017 (recto verso);
- Copie du refus de l'ACS ou Déclaration sur l'honneur LMDE ;
- Attestation d'éligibilité de la Région des Pays de Loire (à télécharger sur www.packl5-30.fr).
- Autres

en les déposant dans votre espace adhérent en ligne, dans votre agence LMDE ou en les envoyant par courrier à l'adresse suivante :

LMDE Complémentaire TSA 97001 59 779 Lille cedex 9

Vous trouverez toutes les informations sur les aides régionales sur notre site <u>www.lmde.fr</u> dans la rubrique « les aides à l'acquisition » : la liste des régions, les critères d'éligibilité pour bénéficier de cette aide, les montants, les modalités de demande.

Bien entendu, nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire. N'hésitez pas à nous contacter au 0811 50 56 33 (service ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30, 0.06€ / min + prix d'un appel) ou à solliciter nos conseillers en Agence.

Cordialement,

Le Service Gestion Des Contrats

Mail de refus de l'aide régionale :

Bonjour « Prénom »,

Nous avons bien reçu votre demande d'adhésion à la Complémentaire Santé « nom de la garantie » de la Mutuelle des Etudiants, et nous vous remercions de nous accorder votre confiance.

Nous ne pouvons donner une suite favorable à votre demande d'aide régionale à l'acquisition d'une complémentaire santé.

En effet, vous n'êtes pas éligible à l'aide régionale « Nom de la région » pour le motif suivant :

- Echelon de bourse
- Lieu d'étude
- Lieu d'habitation
- Autre :

Vous pouvez vérifier si une autre région propose une aide financière pour votre mutuelle LMDE. Vous trouverez toutes les informations sur les aides régionales sur notre site <u>www.lmde.fr</u> dans la rubrique « les aides à l'acquisition » : la liste des régions, les critères d'éligibilité pour bénéficier de

cette aide, les montants, les modalités de demande. Si vous votre domicile ou domicile parental est situé dans les Landes, nous vous invitons à consulter le site : aidesfamilles.landes.fr.

Bien entendu, nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire. N'hésitez pas à nous contacter au 0811 50 56 33 (service ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30, 0.06€ / min + prix d'un appel) ou à solliciter nos conseillers en Agence.

Cordialement,

Le Service Gestion Des Contrats